

COMMUNE DE SAINT-LÉGIER-LA CHIÉSAZ
CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS NO 5/2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES
COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET USEES, DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE ET LA POSE DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
AU CHEMIN DE LA CHENALETZ, ÉTAPE 1**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 22 mars 2017 à 20 heures 00, à la Maison Picson, à Blonay. La commission ad hoc de la commune de Blonay est également présente, étant donné qu'il y a un tronc commun jusqu'aux conclusions.

Sont présents pour Saint-Légier-La Chiésaz : M. Claude Schwab, **Président**, Mmes Patricia Sava, **secrétaire rapporteuse**, Michèle Petetin, Joëlle Mansourian, MM. Arnaud Janin, Michel Aubert et Eric Berthoud.

S'est excusé : M. Yves Berthoud.

Sont présents pour Blonay : M. Erwan Cuche, **Président**, Mme Carole Roulet, **rapporteuse**, MM. Patrick Favre, Pierre Piralli, Philippe Rollinet, Michel Cardinaux et Mohammed Kaldi.

Chaque commission ad hoc délibèrera séparément en ce qui concerne les conclusions, étant donné qu'elles portent sur des montants différents.

Les autorités des communes sont représentées par : MM. Alain Bovay, Syndic à Saint-Légier-La Chiésaz, Thierry Georges, Municipal à Saint-Légier-La Chiésaz, Christophe Schneider, Municipal à Blonay, Thierry Cachin, Chef de service de l'urbanisme et des travaux à Blonay ainsi que M. Yves Modoux, ingénieur (Bureau EMYX). Que nous remercions pour les renseignements techniques et précisions apportées concernant le présent objet.

La COFIN est représentée par : M. Roland Rapin, pour Saint-Légier-La Chiésaz et Mme Rita Crevoisier Mills, pour Blonay.

Il ressort de la présentation de ce préavis qu'il s'agit de la 1^{ère} étape du projet de réfection du chemin de la Chenaletz (remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenaletz, à savoir la partie supérieure du chemin). Pour un coût de CHF 602'000.00 pour la commune de Saint-Légier-La Chiésaz et CHF 333'000.00 pour la commune de Blonay.

En 2018, les Municipalités viendront avec un 2^{ème} préavis, concernant le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, pour la partie en aval du chemin (2^{ème} étape) et en 2019 avec un 3^{ème} préavis pour la réfection de la chaussée sur toute la longueur, qui constitue l'étape finale. Le coût pour l'ensemble de ces travaux a été estimé à 3 Mio.

Ces travaux techniques d'urgence doivent être impérativement entrepris pour remédier aux problèmes de fuite d'eau qui coule le long du chemin de la Chenalettaz. En effet, le réseau des collecteurs communaux et ses raccordements sont dans un état vétuste, celui-ci datant des années 1970. Avec l'urbanisation de ce secteur qui est en constante augmentation, les fuites deviennent très problématiques. Il ressort qu'il y a également des soucis de fuite de gaz. Tous les services techniques ont été interpellés sur la base d'une clé de répartition des coûts.

Concernant l'étape 1, le secteur d'eau potable se trouve sur l'entier de la commune de Saint-Légier-La Chiésaz, il sera financé entièrement par celle-ci. A l'inverse, l'étape 2 sera majoritairement prise en charge par la commune de Blonay. Chaque commune est propriétaire de son patrimoine, la répartition pour les collecteurs a été faite par le PGEE de chaque commune.

Ces travaux porteront sur plus d'un kilomètre, raison pour laquelle ils sont fractionnés en 2 étapes de fouille afin de laisser un accès routier durant toute la période des travaux. Après les étapes 1 et 2, la chaussée sera recouverte d'un revêtement provisoire qui permettra même aux camions de circuler. La couche d'enrobé définitive sera posée après la 3^e étape.

Pour ce qui est de l'éclairage, les fouilles seront réalisées pour la pose des tubes et des socles pour les futurs luminaires de LED qui ne sont ni polluants et ni éblouissants.

En ce qui concerne la mobilité douce elle sera traitée lors de la 3^{ème} étape. A ce propos et concernant la mobilité en général, un commissaire regrette le saucissonnage des travaux en trois préavis successifs, le premier engageant des décisions pas encore explicitées.

La procédure des marchés publics appliquée dans ce cas est celle sur invitation. (7 soumissions entrées).

Pour ce qui est de l'aspect financier des explications ont été demandées sur le point « Divers et imprévus ». Il a été argumenté que s'agissant de travaux sous-terrain on peut trouver des surprises et qu'une certaine marge a été prise, afin d'éviter de venir devant le conseil communal avec un complément au préavis. Les travaux liés à la défense incendie seront en partie subventionnés par l'ECA, mais le montant n'est pour l'heure pas encore connu.

Le montant engagé par le préavis du crédit d'étude No 13/2014 de CHF 70'076.65, correspond à la contribution de Saint-Légier-La Chiésaz. La TVA et les éventuelles subventions seront établies une fois les travaux finis.

Vu que ces travaux portent uniquement sur le cadastre souterrain et sont situés entièrement sur le domaine public, il n'y a pas lieu de faire une mise à l'enquête.

La durée de ces travaux de la 1^{ère} étape a été estimée à six mois.

Il a été émis un vœu, à savoir :

- Que la communication aux propriétaires riverains soit améliorée et que ceux-ci soient avertis à l'avance sur l'avancement et les étapes des travaux.

Après la partie commune de la séance, la commission ad hoc de Saint-Légier – La Chiésaz s'est réunie séparément et deux remarques ont été faites à propos de la répartition des frais entre les deux communes.

D'une part, la répartition des frais d'éclairage en fonction des surfaces respectives de chaussée est sujette à discussion et devra faire l'objet d'une renégociation entre les communes lors de la troisième étape, tant il est vrai que l'on n'éclaire pas des mètres carrés mais des passants ! D'autre part, il a été demandé si la commune de Blonay a négocié une participation des promoteurs d'un futur complexe de villas pour des aménagements tels que trottoirs, route, éclairage, etc. et, cas échéant, si cela a une influence sur la répartition entre communes.

La commission de Saint-Légier – La Chiésaz souhaite que sa municipalité soit attentive à ces questions pour la suite des discussions.

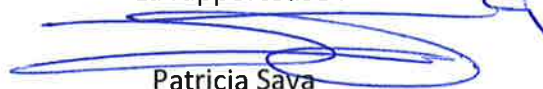
Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc est convaincue de l'exécution de ses travaux. Elle vous recommande à la majorité par 6 voix pour et 1 abstention, d'accepter le présent préavis comme suit :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 602'000.00 ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le Président :


Claude Schwab

La rapporteuse :


Patricia Sava

Saint-Légier-La Chiésaz, le 27 mars 2017

